

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit DEBUT® DUOACTIVE

Autres moyens d'identification

Code du produit 50002204

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Herbicide

Restrictions d'emploi recommandées Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

FMC France
11 bis Quai Perrache
69002 LYON
France

Téléphone: 04 37 23 65 70

Télécopie: 04 78 71 08 46

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversementappelez:
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):
+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France:

Paris: 01.40.05.48.48

Lyon: 04.72.11.69.11

Marseille: 04.91.75.25.25

Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
Consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu /réipient conformément aux réglementations locales.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

lénacile (ISO)
triflusulfuron-méthyle

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'étiquette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
lénacile (ISO)	2164-08-1 218-499-0 613-320-00-6	Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 50 - < 70
triflusulfuron-méthyle	126535-15-7 607-714-00-7	Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu	>= 2,5 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0 Date de révision: 20.02.2023 Numéro de la FDS: 50002204 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023

		aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé	68512-34-5		>= 1 - < 10
diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium	1322-93-6 215-343-3	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg	>= 1 - < 2,5
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
kaolin	1332-58-7 310-194-1		>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

liste.

- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Susceptible de provoquer le cancer.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Oxydes d'azote (NOx)
Fluorure d'hydrogène
Oxydes de soufre
Oxydes de carbone
Composés fluorés

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
Assurer une ventilation adéquate.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables.
Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

locales et nationales.

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Conserver dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m3	2004/37/EC
Information supplémentaire	Agents cancérogènes ou mutagènes			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

plémentaire

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains
Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
L'équipement doit être conforme à l'EN 143
- Filtre de type : Type protégeant des particules (P)
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit.
Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.
Porter un équipement de protection adéquat.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : solide, granuleux
- Couleur : brun
- Odeur : légère
- Seuil olfactif : non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Point de fusion/point de congélation	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: non déterminé
Inflammabilité	: Non inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Non disponible pour ce mélange.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non disponible pour ce mélange.
Point d'éclair	: non déterminé
Température de décomposition	: Non disponible pour ce mélange.
pH	: 8,3 (25 °C)
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: dispersable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non disponible pour ce mélange.
Pression de vapeur	: Non disponible pour ce mélange.
Densité relative	: Non disponible pour ce mélange.
Masse volumique apparente	: 0,562 kg/m ³ non tassé 0,636 kg/m ³ tassé
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules	: Donnée non disponible
Répartition de la taille des particules	: Donnée non disponible
Forme	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Explosifs	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Le produit n'est pas oxydant.
Auto-inflammation	: n'est pas auto-inflammable
Taux d'évaporation	: Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
---------------------	-----------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	: Évitez les acides forts, les bases et les oxydants
-------------------	--

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 425 BPL: oui Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne. (Information concernant le produit lui-même)
-------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,13 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
(Information concernant le produit lui-même)
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
(Information concernant le produit lui-même)

Composants:

lénacile (ISO):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,12 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

triflusulfuron-méthyle:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 10 g/kg

diisopropynaphtalènesulfonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 300 - 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Estimation de la toxicité aiguë: 300,03 mg/kg
Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : DL50: 5,07 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 436

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
DL50: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
(Information concernant le produit lui-même)

Composants:

Iénacile (ISO):

Espèce : Lapin
Evaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

triflusulfuron-méthyle:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
----------	---	-----------------------------

diisopropylnaphthalènesulfonate de sodium:

Espèce	:	Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode	:	OCDE ligne directrice 431
Résultat	:	Corrosif après 4 heures d'exposition ou moins

kaolin:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
BPL	:	oui
Remarques	:	Source d'Information: Rapport d'une étude interne. (Information concernant le produit lui-même)

Composants:

lénacile (ISO):

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Remarques	:	Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

triflusulfuron-méthyle:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 492
---------	---	---------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Résultat : Pas d'irritation des yeux

diisopropynaphthalènesulfonate de sodium:

Espèce : Cornée bovine
Méthode : OCDE ligne directrice 437
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

kaolin:

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Type de Test : Test sur ganglions lymphatiques locaux
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
(Information concernant le produit lui-même)

Composants:

Iénacile (ISO):

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Pas un sensibilisateur de la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

triflusulfuron-méthyle:

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

diisopropynaphthalènesulfonate de sodium:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Type de Test	:	Essai de réactivité peptidique directe (DPRA)
Méthode	:	OCDE ligne directrice 442C
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

kaolin:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

lénacile (ISO):

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène., Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
--	---	--

triflusulfuron-méthyle:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Résultat: négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: essai de mutation inverse Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Remarques: Donnée non disponible

diisopropynaphthalènesulfonate de sodium:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: essai de mutation inverse Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Remarques: Donnée non disponible

kaolin:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Remarques: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

lénacile (ISO):

Espèce	:	Rat
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Symptômes	:	Tumeurs mammaires
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 451
Symptômes	:	Tumeur alvéolaire du poumon, Adénome hépatocellulaire
Cancérogénicité - Evaluation	:	Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

triflusulfuron-méthyle:

Espèce	:	Rat, mâle
Dose	:	> 30 mg/kg/ bw/day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Symptômes	:	Adénome des cellules de Leydig
Cancérogénicité - Evaluation	:	Les tumeurs observées ne semblent pas concerner les êtres humains.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

lénacile (ISO):

Toxicité pour la reproduction - Evaluation	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité. Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du foetus.
--	---	--

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Effets sur la fertilité	:	Remarques: Donnée non disponible
-------------------------	---	----------------------------------

Incidence sur le développement du fœtus	:	Remarques: Donnée non disponible
---	---	----------------------------------

kaolin:

Effets sur la fertilité	:	Remarques: Donnée non disponible
-------------------------	---	----------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

triflusulfuron-méthyle:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Remarques : Donnée non disponible

kaolin:

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

triflusulfuron-méthyle:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Remarques : Donnée non disponible

kaolin:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

lénacile (ISO):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 jr
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
Symptômes	:	Effets sur le foie
Espèce	:	Souris
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 jr
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
Symptômes	:	augmentation du poids du foie
Espèce	:	Chien
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 jr
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
Symptômes	:	Effets sur le foie, Effets sur la vessie

diisopropynaphthalènesulfonate de sodium:

Remarques : Donnée non disponible

kaolin:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

Composants:

lénacile (ISO):

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

triflusulfuron-méthyle:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 42 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0179 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
(Information concernant le produit lui-même)

CE50r (Lemma gibba(lentille d'eau bossue)): 0,0330 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 221
BPL: oui
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
(Information concernant le produit lui-même)

Composants:

lénacile (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 8,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

tiques	Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): 0,016 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne. CE50r (<i>Navicula pelliculosa</i> (Diatomée)): 0,096 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	CE50r (<i>Lemna gibba</i> (Lentille d'eau bossue)): 0,029 mg/l Durée d'exposition: 7 jr Méthode: OCDE ligne directrice 221 Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
	NOEC (<i>Lemna gibba</i> (lentille d'eau bossue)): 0,0088 mg/l Durée d'exposition: 7 jr
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,16 mg/l Durée d'exposition: 90 jr Espèce: <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE Ligne directrice 210 Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,48 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie) Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: <i>Eisenia fetida</i> (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207 Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
Toxicité pour les organismes	: DL50: 25 µg/bee

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

terrestres	Durée d'exposition: 48 h Espèce: Abeilles mellifères Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 141-1 Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne. DL50: > 2.000 mg/kg Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-1 Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne. CL50: > 5.000 mg/kg Durée d'exposition: 5 jr Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-2 Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
------------	--

triflusulfuron-méthyle:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 730 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 884 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50r (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 0,0035 mg/l Durée d'exposition: 14 h Méthode: ASTM E 1415-91
	: CE50 (Algues vertes): 0,62 mg/l Durée d'exposition: 98 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 100
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 210 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE Ligne directrice 204
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 11 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	: CL50: > 2.250 mg/kg Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) Méthode: EPA OPP 71-1
	CL50: > 5.620 mg/kg Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) Méthode: EPA OPP 71-1
	DL50: > 25 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par contact Espèce: Abeilles méllifères
Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 615 mg/l Durée d'exposition: 96 h
diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium:	
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 72 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
kaolin:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

tiques	Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	: Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	: Remarques: Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.
------------------	---

Composants:

lénacile (ISO):

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable. Remarques: La substance/produit est modérément persistante dans l'environnement.
------------------	--

triflusulfuron-méthyle:

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable.
Stabilité dans l'eau	: Remarques: S'hydrolyse facilement.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: < 5 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301E
------------------	---

diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium:

Biodégradabilité	: Inoculum: Boue activée, non adaptée Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 2 % Durée d'exposition: 21 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301D
------------------	--

kaolin:

Biodégradabilité	: Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabi-
------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

Composants:

lénacile (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,70 (25 °C)

triflusulfuron-méthyle:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,96 (25 °C)
pH: 7

log Pow: 2,3 (25 °C)
pH: 5

log Pow: -0,07 (25 °C)
pH: 9

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,45

diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 2,6 (20 °C)

kaolin:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

lénacile (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Milieu: Sol
Remarques: Modérément mobile dans les sols

triflusulfuron-méthyle:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Modérément mobile dans le sol à faible pH.
Très mobile à pH élevé.

kaolin:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Faible mobilité dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).
- Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.
Eliminer comme produit dangereux.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).
- Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN** : UN 3077
- ADR** : UN 3077
- RID** : UN 3077
- IMDG** : UN 3077
- IATA** : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Lénacile, Triflusulfuron-méthyl)
- ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Lénacile, Triflusulfuron-méthyl)
- RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Lénacile, Triflusulfuron-méthyl)
- IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Lénacile, Triflusulfuron-méthyl)
- IATA** : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

(Lénacile, Triflusulfuron-méthyl)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9

ADR

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)

RID

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9

IMDG

Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 956
Instruction d'emballage (LQ)	: Y956
Groupe d'emballage	: III

Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 956
Instruction d'emballage (LQ)	: Y956
Groupe d'emballage	: III

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable (Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 25
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9) : 4510

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES. METHYL 2-[4-DIMETHYLAMINO-6-(2,2,2-TRIFLUOROETHOXY)-1,3,5-TRIAZIN-2-YLCARBAMOYLSULFAMOYL]-M-TOLUATE lénacile (ISO)
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
2004/37/EC	: Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2004/37/EC / TWA	: moyenne pondérée dans le temps
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence euro-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version 1.0	Date de révision: 20.02.2023	Numéro de la FDS: 50002204	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 20.02.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

péenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration letale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose letale pour 50 % d'une population test (dose letale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Carc. 2	H351
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



DEBUT® DUOACTIVE

Version
1.0

Date de révision:
20.02.2023

Numéro de la FDS:
50002204

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
20.02.2023

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR